Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 10 juillet 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation3 p. (227r, 228v, 229r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 10 juillet 1874, consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47859

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 juillet 1874
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireTaupier, J.
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméGodin répond à la lettre de Taupier du 8 juillet 1874. Sur Grangeon : Godin s'est souvenu de lui à la lecture de la lettre de Taupier. Sur un conflit d'attributions à l'usine : Godin va confier à André la direction générale de l'usine et espère prévenir les conflits d'attributions ; il rappelle à Taupier les limites de l'action d'un chef de comptabilité, qui n'a pas à intervenir par voie d'affichage dans les ateliers. Sur Denisart et sur Grebel « qui connaît mieux que personne les conventions qui ont rapport aux dixièmes » et à qui il est naturel de confier la préparation des

règlements à faire aux ouvriers ; il met Taupier en garde contre l'esprit de cabale et de compétition. Godin avertit Taupier qu'il emploie chez lui comme laveuse une personne de mauvaise réputation alors qu'il avait fait poser au Familistère une affiche menaçant d'expulsion quiconque la recevrait ; il demande à Taupier que cette personne ne remette plus les pieds au Familistère. Sur les amendes pour absence dans les écoles : Godin demande à Taupier si ces amendes sont retenues régulièrement, et si les mois d'école des élèves extérieurs au Familistère ou les cours de dessin sont régulièrement payés ; il demande quel arrangement est fait avec les élèves dont les parents ne travaillent pas au Familistère ou à l'usine.
Notes

- La lettre de J. Taupier à Godin du 8 juillet 1874, à laquelle répond Godin, est copiée sur les folios 43r à 45v du registre FG 16 (2).
- Taupier répond à Godin dans une lettre du 13 juillet 1874, copiée sur les folios 48r à 51v du registre Cnam FG 16 (2).

SupportLa copie de la lettre utilise le papier des folios 227r et 228v du registre orienté dans le format paysage ; sur ces folios, le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Conflit, Éducation, Familistère, Fonderies et manufactures "Godin"
Personnes citées

- André, Eugène (1836-)
- Denisart, Alfred
- Grangeon, Rodolphe
- Grebel, Alphonse (vers 1819-)

Lieux citésGuise (Aisne) – Familistère : écoles
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 14/12/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47859?context=pdf

227

Versailles 10 Juillet 44

Monsieur Caupier,

Ce que vous me dites dans votre lettre du 8 ct concernant M. Grangeon m'a remis la personne en mémoire ; et ce que vous en dites a suffi pour me fixer.

Dans cette même lettre, vous m'entretenez d'une apparence de conflit d'attributions que je désirerais bien ne pas voir apparaître à l'avenir dans que je sois appelé à l'avance à juger les questions avant qu'il soit pris aucun parti.

Il est vrai que je vois donner à M. Cindré la direction générale de la marche de l'usine et qu'ainsi je l'espère les conflits d'attributions ne pourront naître. Dans tous les cas, pour ce qui est de celui que vous me signalez, il m'est difficile de comprendre comment, comme chef de comptabilité, vous avez à intervenir par voie d'affichage dans les ateliers. A chacun son rôle ; le chef de comptabilité a pour département les écritures de la comptabilité, rien ne doit y faire dans qu'il en soit instruit, et dans que il possède les éléments des opérations dont il a écriture à passer, afin d'en pouvoir vérifier l'exactitude. Mais là se borne son action, et c'est à ceux qui ont à diriger

les opérations industrielles de veiller chacun de leur côté à ce que les choses se fassent avec régularité.

Je n'ai pas à me préoccuper du précédent que vous signalez au sujet de M. Denisart, mais ce que je sais, c'est que M. Gretel connaît mieux que personne les conventions qui ont rapport aux dixièmes. Il me paraît donc parfaitement naturel qu'il prépare les règlements à faire aux ouvriers, sauf à vous à les vérifier, à en faire le paiement et les écritures.

J'ai cherché dès votre arrivée à Guise à vous mettre en garde contre cet esprit de cabale et de compétition; je ne saurais trop vous renouveler mon désir de vous voir échapper à certaines influences.

Je profite de cette occasion pour vous faire remarquer que vous n'êtes assurément pas en rapport avec les personnes les plus disposées à vous donner de bons avis, car sans cela vous auriez été prévenu, amicalement par quelqu'un, que vous receviez chez vous comme laveuse une personne des plus mal famées et contre laquelle j'ai fait poser dernièrement une affiche dans le Familistère pour prévenir la population que quiconque la recevrait serait immédiatement congédié du Familistère. Vous comprendrez qu'il me paraisse étonnant que vous n'ayez pas été averti de cela. Je suis même à me demander s'il n'y a pas d'erreur dans ce qui m'est rapporté; mais si réellement vous employez cette personne qui n'habite naturellement pas le Familistère faites en sorte maintenant qu'elle n'y mette plus

558

Fichie

les pièces, les faits les plus graves pèsent sur son compte, et ils pourraient devenir compromettants pour vous.

Je vous prie de me dire si les avances pour manquement aux écoles sont bien retenues régulièrement ; et surtout si les mois d'école des élèves qui n'habitent pas le familistère, et de ceux qui suivent uniquement le cours de dessin sont régulièrement payés. Comment s'arrange-t-on pour les quelques élèves dont les parents ne travaillent pas dans mon établissement ?

Je crois que des négligences ont lieu de ce côté.

Je vous salue bien sincèrement

Godin